

ENSEMBLE, PLUS FORTS !

Dossier de presse

I.	Les deux communes, aujourd'hui	p. 2-5
II.	Bastognards et Bertognards au quotidien	p. 6
III.	Bastogne et Bertogne déjà ensemble	p. 7-8
IV.	La Fusion : Pourquoi ?	p. 9-10
V.	La fusion : le processus	p. 11-13
VI.	La commune de demain	p. 14

I. Les deux communes, aujourd'hui

a. BASTOGNE, c'est :

- ✓ 42 villages et hameaux
- ✓ 16.605 habitants
- ✓ 17.203 Ha
- ✓ 220 agents communaux

Aujourd'hui, Bastogne, c'est aussi :

- ✓ 190 enseignants dans les écoles communales
- ✓ un centre scolaire fréquenté par plus de 6.000 élèves présents dans les 9 écoles communales (Foy, Rachamps, Noville, Arloncourt, Mageret, Marvie, Wardin, Lutremange, Moinet et Lutremange), à l'école technique ; dans l'enseignement libre et officiel (maternel - primaire-secondaire)
- ✓ un centre culturel
- ✓ un cinéma
- ✓ une Académie de Musique
- ✓ un Centre Sportif
- ✓ une Bibliothèque
- ✓ une Ludothèque
- ✓ une Haute Ecole
- ✓ quatre crèches - halte accueil
- ✓ un CPAS (de 172 agents), proposant de nombreux services pour les familles, la petite enfance (5 accueillantes conventionnées), les aînés (dont une maison de repos de 106 lits), de logements, de livraison de repas à domicile...
- ✓ 2 Parcs à conteneurs
- ✓ 163 associations/clubs (actifs dans le domaine du sport, de la culture, social...)
- ✓ un hôpital et une multitude d'acteurs actifs dans les soins de santé (aides à domiciles, kinés, ...)
- ✓ 4 Musées.
- ✓ 2 zonings industriels ;
- ✓ 971 commerces et indépendants
- ✓ 21 maisons de village/quartier (quartier du Parc, quartier de la Petite Bovire, quartier de la Californie, Senonchamps, Rachamps, Benonchamps, Bourcy, Cobru, Recogne, Noville, Vaux, Wardin, Lutrebois, Arloncourt, Moinet, Longvilly, Bras, Lutremange, Mageret, Marvie, Neffe)
- ✓ 17 cimetières
- ✓ 14 fabriques d'Eglise
- ✓ ...

b. BERTOGNE, c'est :

- ✓ 31 villages et hameaux
- ✓ 3.750 habitants
- ✓ 9.167 Ha
- ✓ 50 agents communaux

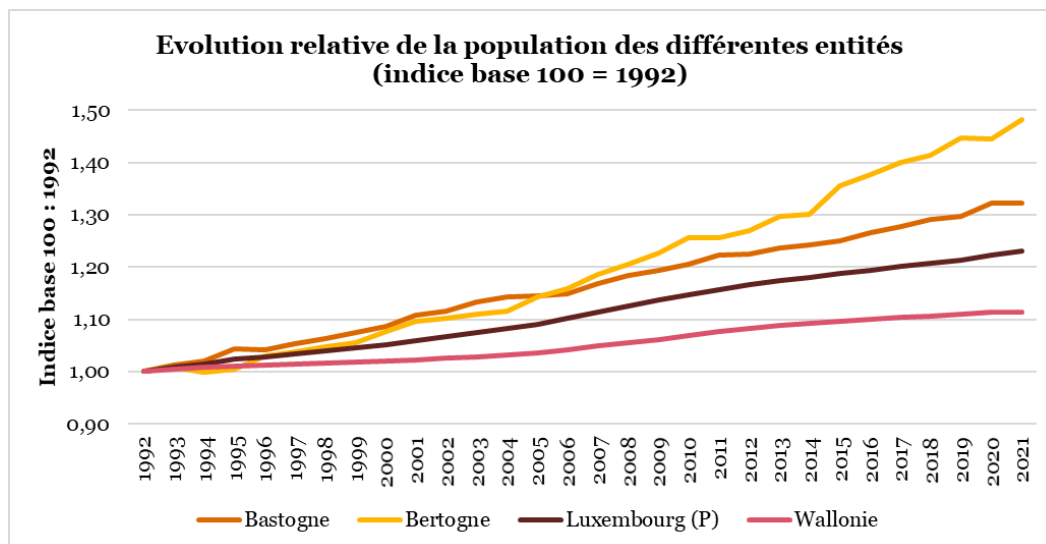
Aujourd'hui, Bertogne, c'est aussi :

- ✓ 400 élèves
- ✓ 5 implantations scolaires : Bertogne-Champs ; Longchamps ; Compogne ; Givry ; Mande-Saint-Etienne ;
- ✓ une antenne de la Bibliothèque
- ✓ une crèche de 15 places
- ✓ un CPAS de 4 agents (Services de médiation de dettes; activités intergénérationnelles ; espace informatique (initiation à l'informatique). En collaboration avec d'autres CPAS ou d'autres services : Insertion sociale et professionnelle (Le coup de Pouce), Accueilantes conventionnées (Nos P'tits Lurons) ; Aides ménagères titres services ; aide et soins à domicile par des aides familiales, des gardes malades, des infirmières
- ✓ 43 associations/clubs (actifs dans le domaine du sport, de la culture, social...)
- ✓ 1 maison regroupant 2 cabinets médicaux
- ✓ 11 maisons de village : Compogne ; Bertogne ; Longchamps ; Champs ; Mande-Saint-Etienne ; Flamierge ; Givrroulle ; Gives ; Roumont ; Rallye Team ; Givry
- ✓ 80 commerces et indépendants
- ✓ 11 cimetières
- ✓ 8 fabriques d'Eglise
- ✓ ...

c. Deux communes, des réalités similaires

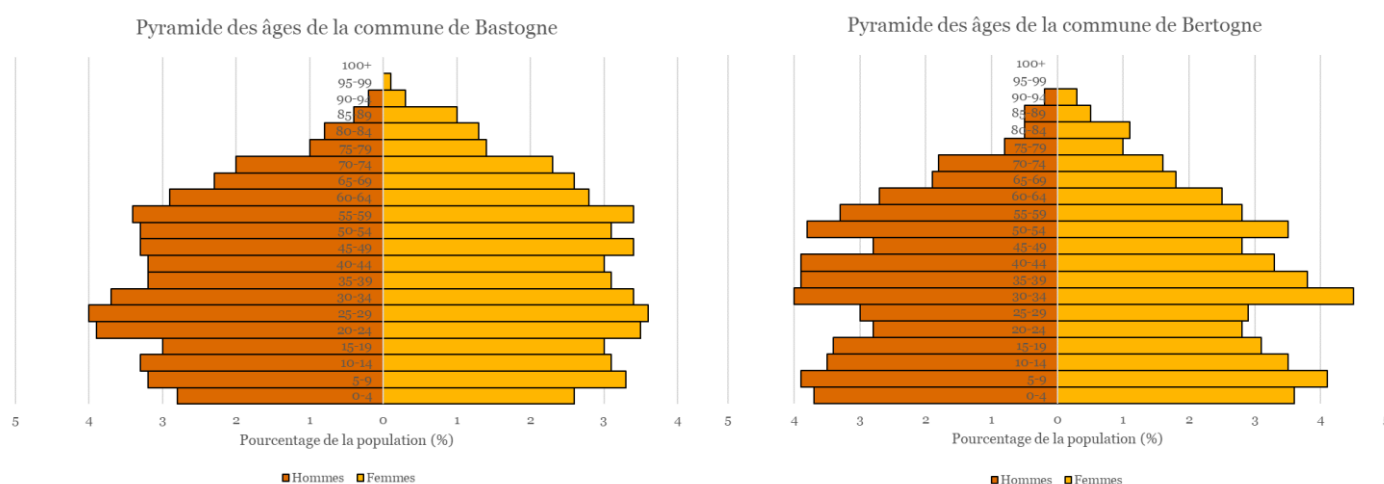
Les communes de Bertogne et de Bastogne sont toutes deux traversées par la RN834 et bordées par la N4 et l'autoroute E25.

Les deux communes sont très attractives en termes d'installation de résidents, et les taux de croissance de la population ces 20 dernières années sont remarquables, avec près de +50% pour Bertogne et +30% pour Bastogne, loin au-dessus de l'évolution provinciale et wallonne.



Source : Walstat - 2021

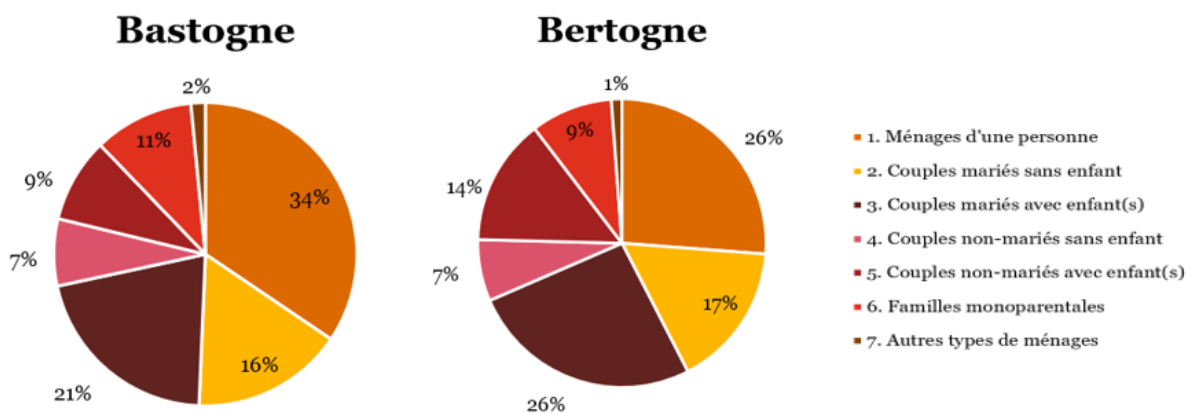
Les profils de **population** sont assez semblables, avec une population en moyenne légèrement plus jeune à Bertogne.



Source : Walstat - 2021

La **composition des ménages** des deux communes à fusionner est également relativement similaire.

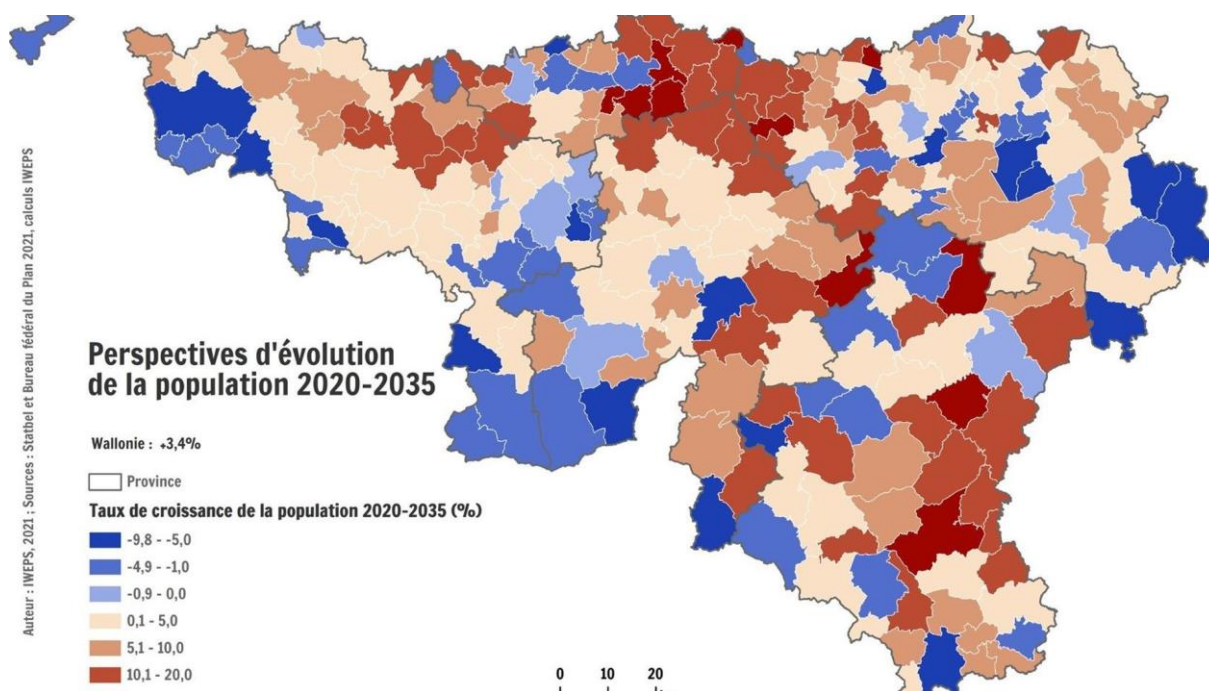
Répartition des ménages privés



Source : Statbel - 2021

d. Deux Communes en pleine croissance

L'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) a analysé les 262 communes wallonnes et a classé Bastogne comme l'arrondissement le plus prisé en Wallonie pour s'installer d'ici 2035 : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/04/RR44.pdf>



II. Bastognards et Bertognards au quotidien

Chaque jour, des centaines de contacts ont lieu entre les habitants de nos deux communes (travail, sport, culture, famille, ...)

Bref, les Bastognards et Bertognards vivent déjà largement ensemble au quotidien.

Communes limitrophes et situées au sein du même arrondissement, Bastogne et Bertogne se situent dans le même bassin de vie, partageant un profil de zone rurale et des préoccupations proches.

Les citoyens de Bertogne et de Bastogne traversent quotidiennement les frontières et vivent les mêmes réalités sportives (piscine...) ; culturelles (cinéma, bibliothèque...) ; scolaires (enseignement secondaire, organisation CEB...) ; de santé, commerciales, familiales, professionnelles...

Au niveau de l'activité touristique, les deux communes sont actives et attractives chacune à leur échelle. Il est intéressant de noter que la part des nuitées dans le total régional est supérieure à la capacité en lits, ce qui tend à démontrer que les capacités ont un taux d'utilisation plus élevé que la moyenne wallonne.

Capacité en lits		
	2019	Part régionale
Bastogne	455	0,64%
Bertogne	295	0,41%
Wallonie	71.594	1,05%

Source : Walstat - 2019

Nombre de nuitées		
	2019	Part régionale
Bastogne	78,096	0,89%
Bertogne	42,912	0,49%
Wallonie	8.727.266	1,39%

III. Bastogne et Bertogne déjà ensemble

a. *Ce qui rassemble déjà nos communes aujourd'hui légalement et dans les institutions*

Bastogne et Bertogne font aussi partie du / des :

1. **même** canton,
2. **même** arrondissement,
3. **même** zone de police,
4. **même** zone de secours,
5. **même** maison du tourisme,
6. **même** société de logements,
7. **mêmes** intercommunales (Vivalia, Idelux...)

b. *Ce que nous avons déjà réalisé comme collaborations renforcées pour nous rapprocher davantage les dernières années*

Sous l'impulsion des Collèges communaux, de nombreux partenariats et collaborations ont été mis en place et renforcés ces dernières années pour améliorer le service à la population, **notamment** :

1. Propreté- Environnement

Depuis juin 2021, 6 Agents constatateurs sont assermentés pour intervenir sur la commune de Bertogne. Cette collaboration permet d'assurer une des premières missions des Communes : la propreté publique.

2. Energie Climat

Certificateur PEB : La Commune de Bertogne met à disposition de la Commune de Bastogne son Éco-passeur certificateur PEB agréé formé pour réaliser les certificats PEB (performance énergétique des bâtiments) dans le but de réaliser les certificats PEB des bâtiments communaux de Bastogne.

3. Culture

Pass découverte culture. Pour favoriser l'accès à la culture pour la jeunesse, chaque jeune (de 18 à 25 ans) reçoit un carnet de poche qui comprendra 20 bons nominatifs d'une valeur de 5 euros, soit 100 euros de pouvoir d'achat, à dépenser dans 5 domaines culturels différents ; Bibliothèque...

4. Agriculture

Le futur hall relais agricole comprendra un atelier de transformation de la viande, du lait, ainsi qu'un espace de vente directe des produits artisanaux auprès des particuliers. Ce projet permettra aux agriculteurs de transformer

leurs produits, de les vendre en circuit court et aux collectivités (écoles, MRS...) de bénéficier de repas de qualité.

5. Divers

Prêt de matériel (signalisation, barrières Nadar, de chapiteau et de tonnelles), conseils juridiques et administratifs, marchés publics conjoints (notamment durant la crise sanitaire)...

IV. La Fusion : Pourquoi ?

a. Fusionner, c'est préparer l'avenir, pour renforcer la proximité & améliorer le service à la population !

En regroupant les services et en additionnant les services offerts par les deux communes, elles pourront par exemple, partout sur le territoire, renforcer les aspects suivants :

1. une commune de 20.000 habitants sera plus forte pour **garantir et développer toutes les implantations scolaires** de nos villages, gage de proximité et de qualité de l'offre scolaire globale ;
2. collecter les **déchets** sur l'ensemble du territoire ;
3. permettre une décentralisation de la **culture** dans les villages ;
4. créer de nouvelles opportunités ;
5. assurer les **services administratifs** : regrouper les services traitant les obligations légales, qui sont les mêmes dans toutes les communes, permettra d'être plus efficace, notamment par l'échange d'expérience et la spécialisation, et également d'envisager de créer de nouveaux services à la population...

b. Fusionner, c'est + de moyens financiers pour + de projets !

1. Des **effets d'échelle** sont produits : les services peuvent être produits à une plus grande échelle, ce qui implique que les coûts peuvent être répartis sur un plus grand nombre d'unités. Dans une logique économique, cela signifie que les services peuvent souvent aussi être organisés de manière plus efficace et efficiente.
2. Nous serons également plus forts pour négocier avec différents opérateurs (énergie, télécommunications, ...) dans le cadre de nos **marchés publics** et donc pour obtenir de **meilleurs tarifs** et ainsi réaliser de bonnes économies.
3. Des autorités locales plus importantes, qui ont une organisation plus conséquente, disposeront de **plus de capacité(s) d'investissement**.
4. Les collectivités locales plus grandes sont plus **performantes** en matière de planification et de développement économique.
5. Le **poids relatif** de la nouvelle commune sera plus important dans les **structures externes** ;
6. **Vis-à-vis des différents niveaux de pouvoir**, une commune de 20.000 habitants a **plus de poids** pour défendre ses projets (subsidiation, investissements régionaux et fédéraux...).

Impacts financiers positifs

Le Fonds des communes sera dopé : celui-ci est calculé suivant différents critères, notamment celui de la densité de la population. Plus la densité de la population est faible, plus le fonds des communes est important.

Le Fonds des communes de la nouvelle entité sera supérieur à l'addition du Fonds des communes des deux communes actuelles, la densité y étant moins élevée.

La dotation du Fonds des communes est un apport essentiel aux budgets communaux et s'élevait en 2020 à :

- ✓ Bastogne – 7.276.451 € (447€/habitant)
- ✓ Bertogne – 1.720.161 €. (471 €/habitant)

L'art. 46 du Décret de fusion prévoit que les dotations octroyées à la nouvelle entité sont obtenues en additionnant les dotations octroyées aux communes fusionnées durant les deux premiers exercices qui suivent la date de fusion. Sur base des prévisions fournies par le SPW Intérieur en 2021, la dotation du Fonds des communes en faveur de la nouvelle entité est projetée à :

- ✓ 10.283.199 € en 2025
- ✓ 10.584.457 € en 2026

Ces montants seront ajustés sur base des données actualisées (population...).

Bonus financier

La Wallonie prévoit aussi un incitant financier à la fusion des communes réalisées selon un cadre et un calendrier précisé dans le Décret de fusion : *« Pour les fusions volontaires réalisées à l'occasion des élections locales 2024, le Gouvernement octroie à la nouvelle commune un bonus financier annuel à partir de l'exercice budgétaire qui suit la date de fusion dont l'affectation est exclusivement réservée à couvrir des charges de dettes¹ ».*

Cet incitant est réparti sur 6 exercices budgétaires entre 2025 et 2030.

Le montant de ce bonus est déterminé sur base du montant des charges de dettes de chaque commune à fusionner, de leur CPAS et de leurs éventuelles régies autonomes au 31 décembre 2021 mais il est toutefois limité à un montant de 500 euros par habitant et de 20 millions d'euros par fusion sur la période 2025-2030. Le nombre d'habitants à prendre en compte correspond à la population au 1er janvier de l'année qui précède la proposition commune de fusion, soit 2021.

1 art 48 du Décret de fusion

V. La fusion : le processus

En 2018, **15 communes flamandes** ont fusionné sur base volontaire.

La fusion de Bertogne et de Bastogne sera par contre **une première en Wallonie.**

Un décret encadre ce genre de démarche depuis 2019 :

Notifier le Gouvernement wallon (décision de principe motivée) et démarrer les travaux. Organiser des réunions conjointes des comités de direction des deux communes et des deux CPAS.	
Désigner les interlocuteurs responsables au sein des communes à fusionner (directeur général-coordonateur, directeur financier-coordonateur et directeur de CPAS)	
Recueillir les avis et suggestions des citoyens	
Transmettre la décision formelle des deux conseils communaux au Gouvernement wallon	31 octobre 2022
Présentation de la proposition par le Gouvernement wallon au Parlement wallon pour approbation	31 décembre 2022
Le Parlement doit approuver la proposition commune de fusion envoyée par le Gouvernement pour le 31 mars 2023 au plus tard.	31 mars 2023
Elections communales en vue de l'élection des représentants de la nouvelle entité	13 octobre 2024
La nouvelle Commune et le nouveau CPAS voient le jour	2 décembre 2024
Les arrêtés, règlements et ordonnances restent d'application dans les communes fusionnées au territoire pour lequel ils ont été édictés, jusqu'au jour où ils sont abrogés par l'autorité compétente, au plus tard un an après la date de fusion	1 ^{er} décembre 2025

Évolution du nombre de mandats communaux suite à la fusion

	Bastogne (2021)	Bertogne (2021)	Nouvelle entité	Mandats en moins
Bourgmestre	1	1	1	1
Echevins	5	3	6	2
Président de CPAS	1	1	1	1
Conseillers communaux	25	13	27	11
Conseillers de l'action sociale	11	9	11	9
	43	27	46	24

La participation au cœur de la démarche

Les Collèges communaux souhaitent recueillir les avis, remarques, critiques des citoyens. Ce sera également l'occasion de récolter peut-être de nouvelles idées de projets.

- ✓ Pour ce faire, **8 réunions citoyennes de proximité** seront organisées (1 par ancienne commune : Longchamps, Flamierge, Bertogne, Noville, Longvilly, Wardin, Bastogne et Villers-la-Bonne-Eau).
- ✓ Pour aller plus loin, de nombreuses rencontres thématiques seront organisés avec les acteurs terrain actifs au quotidien dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement, de jeunesse...).
- ✓ De l'information toutes-boîtes est prévue (avec un coupon de réponse).
- ✓ Une FAQ sera accessible en ligne et sera enrichie au fur et à mesure :

Quand les deux communes seront-elles fusionnées ?

Au 2 décembre 2024, après les prochaines élections, les 2 communes seront fusionnées et ne formeront plus qu'une entité, qui s'appellera Bastogne.

La proposition commune de fusion sera transmise au Gouvernement wallon qui soumettra un projet de décret de fusion au Parlement wallon au plus tard le 31 décembre 2022. Le Parlement wallon devra adopter le décret de fusion définitif pour le 31 mars 2023.

Après les élections communales, est-ce que je devrai modifier mes documents d'identité ?

Non, aucune démarche n'est à effectuer dans l'immédiat.

Lors de fusions de communes qui se sont déroulées en Flandre, les citoyens n'ont dû effectuer aucune démarche.

Est-ce que des services seront maintenus à Bertogne ?
Lesquels ?

Tous les services de proximité seront maintenus à l'administration communale et à l'administration communale de Bastogne (état-civil, population, police...).

Les habitants des deux communes auront donc les mêmes facilités de service qu'aujourd'hui mais en plus une accessibilité seront renforcés.

Sera-t-il toujours possible de se marier à la maison communale de Bertogne ?

Oui, les futurs mariés pourront choisir de se marier à la maison communale de Bertogne ou de Bastogne.

J'habite une rue dont le nom est également le même que dans l'autre commune, existe également sur le territoire de l'autre commune, devrai-je changer d'adresse ?

A ce stade, pas de changement pour vous : les différents codes postaux sont maintenus. Nous prendrons les contacts nécessaires avec les différentes entités, notamment B-Post.

Si pour éviter des confusions, un changement devait avoir lieu, les démarches seraient initiées par la Commune et le coût de celles-ci sera pris en charge par la Commune.

- ✓ Des groupes de travail internes à l'Administration seront mis en place pour préparer la nouvelle organisation et partager les expériences.

VI. La commune de demain

BASTOGNE demain, ce sera les sections de :

- ✓ **Bertogne,**
- ✓ **Longchamps,**
- ✓ **Flamierge,**
- ✓ **Noville,**
- ✓ **Wardin,**
- ✓ **Villers-la-Bonne-Eau,**
- ✓ **Longvilly.**

73 villages et hameaux

20.355 habitants

264,69 km²

270 Agents communaux

